

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES I

LE PRESIDENT DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-024 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1085 et nommant Monsieur JEGOU Bernard, Directeur ;

Vu les décisions n°2016-36 et 2017-28 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1085 et prorogeant le mandat de Monsieur Bernard JEGOU ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Bernard JEGOU ayant fait valoir ses droits à la retraite, Il est mis fin à son mandat de directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1085.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 août 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSERM



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES I

LE PRESIDENT DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE